



Résultats des élections au conseil scientifique et aux conseils scientifiques d'institut du CNRS

Le SNTRS-CGT remercie les électrices et électeurs qui ont soutenu ses candidates et candidats pour les élections aux CSI (conseils scientifiques d'institut) et au CS (conseil scientifique) du CNRS.

Nous déplorons une participation qui s'effondre, avec un taux de participation aux élections au CS tombant notamment à 23,37 % pour le collège A1, à 17,15 % pour le collège B1 et à 12,72 % pour le collège C. Des pourcentages similaires sont observés pour les résultats électoraux aux CSI. Ce constat d'éloignement des collègues pour ces élections mériterait une analyse approfondie objective (mode de scrutin, processus de vote, prise en compte de l'avis des élu.e.s...).

Pour le collège C (Ingénieur.es et technicien.nes CNRS mais aussi relevant des autres établissements présents dans les UMR associées au CNRS), le SNTRS-CGT arrive en tête pour l'élection au CS du CNRS, avec 28% des voix exprimées.

Sur l'ensemble des collèges C des CSI, le SNTRS cumule 32% des voix, largement devant le 2e syndicat.

Si l'on regarde plus en détail, dans 6 CSI sur 10 au total, le SNTRS-CGT est en tête ; dans les 4 autres, il est en deuxième position.

Le résultat de ces élections affiche clairement que le SNTRS-CGT est le premier syndicat au CNRS chez les ingénieures, ingénieurs, techniciennes et techniciens.

Nos résultats dans les collèges des chercheuses et des chercheurs sont loin d'être au même niveau, cependant nous avons une élue dans le collège B1 à l'INEE. Le mode de scrutin très particulier des collèges chercheuses, chercheurs et enseignants-chercheurs ne favorise pas le pluralisme.

La progression du SNTRS-CGT est donc très nette, malgré la faible participation. Cela confirme ce que nous pouvions déjà observer aux élections professionnelles du mois de décembre et surtout aux récentes élections au CNESER où la CGT avait progressé dans tous les collèges, y compris chez les chercheuses et les chercheurs.

Fort du soutien de leurs électrices et électeurs, nos élues et élus sont maintenant prêtes et prêts à combattre les orientations de la politique gouvernementale (et notamment celles du rapport Gillet) dans le cadre des prérogatives du CS et des CSI. Ces instances peuvent et doivent dénoncer le cadre délétère imposé à la recherche publique et au CNRS par les réformes successives mises en place depuis maintenant plus de vingt ans ; elles peuvent et doivent faire des propositions ou des recommandations montrant la voie d'un renouveau pour la recherche publique et ses personnels. Sans rejeter leur valorisation sociale, la recherche et ses personnels doivent être libérés de l'injonction à servir l'innovation et la compétitivité des entreprises afin d'œuvrer au mieux pour l'avancée globale du front des connaissances.

N'hésitez pas à contacter nos élu.e.s :

Au conseil scientifique :

- Didier GORI (CS, collège C)

Aux conseils scientifiques d'institut :

- Pierre GIROUX (INP, collège C),
- Eric LEROY (INC, collège C),

- Iryna PIROZHKOVA (INSB collège C),
- Franck CAPISANO (INSHS, collège C),
- Albane BURENS (INEE, collège C), Françoise HENNION (INEE, collège B1)
- Hervé DOREAU (INSIS, collège C),
- Didier LAPORTE (IN2P3, collège C),
- Aroul-Marie MARS (INSU, collège C),
- Claire LE POULENNEC (INSMI, collège C),
- Myriam CAUDRELIER (INS2I, collège C),

Tous les résultats sont disponibles sur le site du CNRS : [CS](#) et [CSI](#)

**Le SNTRS-CGT souhaite un très bel été à toutes et tous !
Retrouvons-nous à la rentrée pour œuvrer à la reconnaissance de la recherche publique et
de son personnel.**